






**CONCOURS  
C-EMS-24-25-04**

**ÉDUCATRICE OU ÉDUCATEUR EN MILIEU SCOLAIRE  
POSTES EN REMPLACEMENT**

**Secteur Bellechasse**

- |  |  |
|--|--|
|  École de la Marelle (Beaumont)     | 35 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 10 h 45 et 17 h 45</i>  |
|  École de la Source (St-Raphaël)    | 12 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 15 h et 17 h 15</i>   |
|  École des Perséides (St-Charles) | 35 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 8 h 20 et 16 h 50</i>   |
|  École des Perséides (St-Charles) | 35 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 6 h 40 et 17 h 45 (incluant 6,42 heures d'administration)</i> |
|  École du Tremplin (St-Lazare)    | 35 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 10 h 15 et 17 h 45</i>  |

**Secteur Montmagny**

- |   |   |
|---|---|
|  École de la Francolière (St-François) | 35 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi entre 10 h 45 et 17 h 45</i> |
|---|---|

**Secteur L'Islet**

- |   |  |
|---|--|
|  École Aubert-de-Gaspé (St-Aubert) | 21,83 heures/semaine<br><i>Du lundi au vendredi de 10 h 59 à 12 h 27 et de 15 h 06 à 17 h 30</i> |
|---|--|

### ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

### SEMAINE DE TRAVAIL

À déterminer

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'établissement

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

### ATTRIBUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois prépare, anime et participe au déroulement d'activités, telles que les activités sportives, culturelles, de détente et ludiques, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et conformément aux méthodes d'interventions éducatives. Elle peut effectuer des recherches, entre autres, sur Internet afin de trouver des activités et des jeux convenant à son groupe et aux divers événements de l'année; elle peut créer certains jeux et bricolages adaptés à ses élèves.

Elle aide les élèves au moment de l'habillage et du déshabillage.

Elle prend note des présences des élèves.

Elle aide les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance soient respectées.

Elle assure l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents; elle leur prodigue les premiers soins et, au besoin, elle administre les médicaments selon les prescriptions médicales et conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents; elle avise les parents et autres personnes concernées au sujet du comportement de l'élève. Elle répond aux questions des parents et échange avec eux quotidiennement l'information pertinente.

Elle assure l'ordre et veille à la propreté des locaux, à l'entretien du matériel et de l'équipement.

Elle peut être appelée à apporter, aux élèves qui le désirent, son soutien dans la réalisation des travaux scolaires en assurant un climat et un environnement propices pour effectuer les devoirs et les leçons; au besoin, elle peut répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant.

Elle participe aux rencontres organisées par la technicienne ou le technicien en milieu scolaire quant à l'organisation et au fonctionnement de ce dernier.

Elle assiste, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents.

Elle peut être appelée à participer aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention afin de transmettre ses observations et formule des suggestions pertinentes concernant l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et applique les mesures retenues dans les limites de sa fonction; elle collabore au suivi des dossiers des élèves concernés.

Elle peut être appelée à initier au travail les nouvelles éducatrices ou les nouveaux éducateurs en milieu scolaire.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## **QUALIFICATIONS REQUISES**

### **Scolarité et expérience**

Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

- 1- soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;
- 2- soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe 1.

### **Autres exigences**

Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

### **INSCRIPTION**

Les personnes qui désirent participer au concours sont priées de faire parvenir leur offre de service, accompagnée de leur curriculum vitae et en indiquant le numéro du concours, au plus tard le **31 octobre 2024** à 16 h, à l'attention de :

Service des ressources humaines  
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3  
Télécopieur : 418 241-5961  
Courrier électronique : [macarriere@csscotesud.gouv.qc.ca](mailto:macarriere@csscotesud.gouv.qc.ca)

***Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.***

Le 17 octobre 2024

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet du centre de services scolaire au [csscotesud.gouv.qc.ca](http://csscotesud.gouv.qc.ca). Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.